

Animations de décembre

Samedi 5 décembre

Marchés de Noël

* 10h-19h à la salle des fêtes, organisé par l'OT. Nombreux stands et animations. Produits gourmands, artisanat, déco, idées cadeaux... Ateliers pour enfants au profit de la crèche, concours de vitrines, concerts des élèves de l'école, promenades en calèches, visite du Père Noël... Vin chaud, crêpes, gaufres, petite restauration.

* de 14 à 17h, l'EHPAD des Lavières proposera à la vente dans ses locaux des décorations et cadeaux de Noël, (buvette et gaufres)

* Le Chani'Loisirs sera sur le marché hebdomadaire les mardis 1^{er}, 8 et 15 pour proposer à la vente des objets de déco. Le 15, les enfants de l'école animeront ce marché par des chants de Noël.

Téléthon

* Montarlot : jeux de société à la salle des fêtes.

* Champlitte-la-Ville : Repas de fin d'année des Amis de Champlitte-la-Ville. places limitées.

* Sur le marché de Noël balade en calèche. "Attelages et Clos des Lavières"

Mercredi 9 décembre : atelier déco florale de Noël (salle polyvalente)

Samedi 13 décembre : Noël à Neuville. Animations et goûter offerts aux jeunes de la commune.

Mercredi 16 décembre : repas des Aînés. La municipalité, par l'intermédiaire du CCAS, propose aux Chanitois nés avant le 31 déc 1937 :

Ou, un repas dansant, animé par Monique Parisel et son accordéon.

(Plus de 60 personnes se retrouveront à la salle des fêtes ce jour)

Ou, le traditionnel colis de Noël.

Jeudi 17 décembre : goûter à la maison de retraite "les Lavières".

Samedi 19 décembre : après midi récréatif offert aux plus jeunes à la salle des fêtes avec animations et goûter.

* Loto réservé aux enfants : nombreux lots.

* Balade en calèche offerte par "Attelage et Clos des Lavières".

* Rencontre avec le père Noël.

Dimanche 20 décembre après midi : arbre de Noël à Frettes ;

* après-midi récréatif à partir de 14 heures 30 avec projection d'un dessin animé suivi d'un goûter puis de la visite du père Noël pour la distribution de chocolats au profit des enfants du village et des enfants des adhérents de l'association "les Amis de Frettes".



L'atelier "vannerie" le 28 nov



VILLE DE CHAMPLITTE

elus.champlitte@orange.fr

<http://www.mairie-champlitte.fr>

Info municipale n°84
Décembre 2015



Travaux de soutènement rue de la Haye Haute.

Lumières de Noël : elles brilleront à partir du marché de Noël. Chaque commune associée animera son centre bourg autour du traditionnel sapin.

Recensement militaire : Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Ils participeront à la Journée Défense et Citoyenneté entre 17 et 18 ans. Le certificat remis à la suite de cette JDC est obligatoire pour passer les examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. (CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...) Il est en principe nécessaire aussi pour la conduite accompagnée.

Élections : les élections régionales se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre. Elles revêtent un caractère particulier cette année puisqu'elles aboutiront à la mise en place effective de la grande région "Bourgogne - Franche Comté". La région nous concerne tous. Elle gère principalement les lycées et la formation, les transports, le développement économique. Les élections régionales sont traditionnellement marquées par un fort taux d'abstention. Ne laissons pas la nouvelle région se construire sans nous. Votons.

L'office de tourisme sera fermé du 21 décembre au 3 janvier. Actuellement, l'expo de Philippe Dupas remporte un vif succès. Elle sera à l'OT jusqu'à fin février.

Conseil municipal : jeudi 10 décembre 20 heures salle polyvalente.

L'agenda 2016 vous est offert par la municipalité grâce aux annonceurs publicitaires locaux.

Le musée de Champlitte : ouvrir le musée sur son territoire !

Avant d'être le musée départemental que l'on connaît, le château 18^{ème} a accueilli les bureaux de la mairie, de la trésorerie, des ponts et chaussées. La galerie a servi de préau aux collégiens, les étages de salles de classe et de dortoir pour les filles. Il a été cédé au département de la Haute Saône dans les années 70 pour le franc symbolique.

Créés par Albert et Félicie Demard, le musée d'Arts et Traditions Populaires (au château) et son extension le musée des Arts et Techniques entretenaient des liens étroits avec leur territoire. La fondation du musée s'apparente à une "aventure collective", puisque des habitants ont donné les objets qui forment les collections, quand certains ont participé à leur collecte, à leur exposition... Le musée était aussi un acteur de son territoire, dans le sens où il a permis de restaurer le château, a participé à la relance de la vigne, aux échanges avec le Mexique... et reste un phare touristique pour la commune.

Aujourd'hui, devenu propriété du Département, le musée est un acteur économique et culturel important du territoire. Il emploie directement 11 personnes, dont Julie Chevaillier, Directrice des musées, et Aurélie Dumain, ethnologue, et accueille 17 000 visiteurs par an (dont 4145 scolaires et 1007 groupes). La conservation de collections, reconnue nationalement, fait actuellement du musée de Champlitte "un des plus beaux Musées d'Arts et Traditions Populaires de France". Il doit néanmoins se relancer.

Dans le cadre de "musées 2020, la Département et ses partenaires ont entrepris de tracer les grandes orientations du Projet Scientifique et Culturel : **Réinventer les musées départementaux pour améliorer leur attractivité au service de la valorisation du département et bien sûr de Champlitte.** Son projet sera axé autour des liens *musées-territoire et patrimoines-citoyens*. **L'idée directrice est d'ouvrir les musées sur leur territoire.**

Labellisé "Ethnopôle" par le ministère de la culture, avec 3 autres en France, le musée des "Arts et Traditions Populaires" doit se réinventer et se professionnaliser pour s'ouvrir vers un public qui a aujourd'hui d'autres demandes.

L'exposition "*Un musée habité*", qui ouvrira au printemps, sera par exemple conçue avec des habitants-artistes. Pour cette occasion, l'équipe du musée recherche des documents qui traitent



de l'histoire du musée ainsi que des différentes "vies" du château : photographies d'habitants au musée, clichés de l'école au château, enregistrements, films...

Depuis 2 ans, il a été l'objet de travaux de restauration et de mise aux normes importants. L'aile nord abrite désormais des salles pédagogiques, une cage d'escalier-ascenseur permet l'accès aux étages, des bureaux fonctionnels ont été aménagés au 1^{er} étage.

Les musées départementaux "Albert et Félicie Demard" fermeront leurs portes du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} mars 2016. Pour l'équipe du musée, ce temps sera l'occasion de travailler sur différentes missions : conservation préventive des collections, création de nouveaux ateliers, de visites guidées, préparation de 2 expositions inédites : 5 mars : ouverture de l'exposition "*Un musée habité*", le 2 juillet, pour fêter les 30 ans du jumelage, une nouvelle exposition sera consacrée au Mexique.



Don du sang : salle du gîte

Mercredi 16 décembre, la collecte de sang se tiendra **exceptionnellement** au gîte de groupes, rue du marché.

Le stationnement des voitures se fera sur la place des Halles. Les horaires sont inchangés : 8h30 - 12h15

Pour un premier don, se munir d'une carte d'identité. Les responsables du Don du Sang comptent sur la fidélité et la générosité des donateurs et espèrent toujours voir de nouvelles personnes se joindre à eux.

D'ores et déjà, vous pouvez réserver la date du dimanche 22 mai, jour de la marche départementale "*en Haute Saône, le don du sang, ça marche*" sur Gray et Arc les Gray.

Contact : Chantal Voirin 03 84 32 12 08

Réunion des associations : mercredi 16 décembre à 18h salle polyvalente.

- * Mise en place du calendrier des animations 2016.
- * Demandes de subventions : les explications et les imprimés vous seront distribués lors de cette réunion.

En hiver, les chutes de neige perturbent le quotidien des habitants de notre commune. Les services techniques de la commune, de la CC4R et du Conseil départemental, font en sorte de dégager le plus rapidement possible les voies de communication en privilégiant l'intérêt collectif. Par exemple, la priorité n° 1 est donnée aux routes empruntées par les transports scolaires. Chacun des donateurs d'ordre dispose dans les communes de relais qui réagissent au plus vite. Les trottoirs restent à la charge des riverains.